

APPEL A UN CHANGEMENT DE DIRECTION

Crise à l'UGTA ?

Une démarche pour "un changement au sein de la Centrale syndicale UGTA" est engagée. Ses initiateurs ont rendu public hier un document intitulé : "Appel à l'initiative", adressé aux "frères et sœurs syndicalistes de l'UGTA", dans lequel il est écrit que "la situation au sein de notre organisation syndicale n'accepte plus de passivité".

L'appel en lui-même porte la signature de Amar Mehdi, représentant de la commission en charge de cette initiative et membre de la Commission exécutive nationale (CEN) de l'UGTA. Sénateur et président du groupe parlementaire du tiers présidentiel, Amar Mehdi, membre du conseil national du RND était le principal concurrent de Abdelmadjid Sidi Saïd au poste de secrétaire général de l'UGTA, lors des assises du dixième congrès qui ont eu lieu en 2000.

Les rédacteurs de l'appel ont tenu à préciser que "si jusque-là, on a observé une réserve par principe de discipline, c'était dans le but d'éviter toute interprétation possible qui serait associée à un quelconque mouvement". Dès lors, il est mentionné dans le document que "la situation n'est guère honorable, la loi est transgressée en permanence, on a relevé des abus et des faiblesses, du laisser-aller, un

manque de respect aux valeurs nationales auxquelles se doit notre mouvement syndical et la non-consideration de l'importance de notre responsabilité".

En somme, les initiateurs de ce mouvement dressent un constat "catastrophique" de la situation que "traverse aujourd'hui la Centrale syndicale". "Il n'y a pas de quoi être fier du fait des calomnies, des insinuations et des railleries dont nous faisons l'objet ces temps-ci. (...) Notre initiative n'aspire aucunement à un règlement de comptes ou une atteinte de quelque nature que ce soit, encore moins ne vise à réaliser des acquis ou à accéder à des postes plus valorisants. Nous refusons l'usage de toute méthode anarchique et de comportements isolés. Nous sommes plutôt animés par la volonté d'aller pour mettre en évidence notre initiative sans exclure ni marginaliser personne et cela, dans le cadre de la légalité en usant du contact et du dialogue nécessaires pour réaliser le changement indispensable par les moyens que nous définirons ensemble plus tard. (...) Ceci relève des compétences du congrès. Ce qui urge à présent c'est de freiner cette décadence que subit l'organisation. Les choses doivent changer par une prise en charge rapide de la situation, la mise en

œuvre d'une initiative décisive et qui passe par la préparation du congrès", lit-on dans le document.

"L'Algérie a besoin d'un syndicat fort"

Les rédacteurs du document, dont des copies, a-t-on appris de source sûre, ont été adressées aux membres du secrétariat national lancent un appel "aux concernés pour être à la hauteur et de se débarrasser de tout égoïsme en s'accrochant à des postes qui ne leur reviennent plus de droit depuis une année et demie et cela pour servir un idéal plus cher et plus grand qui est celui de l'honneur et de la place de l'organisation dans la société".

C'est dans ce cadre que le document plaide pour "une organisation forte et intègre dont la nation et l'Algérie en ont besoin et qui veille efficacement à l'équilibre de la société".

Les rédacteurs de l'appel appellent en la circonstance que "l'UGTA est restée plutôt recroquevillée dans un horizon limité aux décisions de suspension et de nomination en fonction de l'allégeance, faisant fi de moindres règles démocratiques et surmenées par le refrain des slogans de soutien sans intérêt ni pour l'organisation syndicale ni pour l'Etat algérien". En d'autres termes, c'est un constat

"chaotique" que les animateurs de ce mouvement ont dressé, portant ainsi la responsabilité sur l'actuelle direction nationale de l'UGTA "d'avoir violé le règlement intérieur et le statut de l'organisation". "Il s'agit là, d'une situation douloureuse et dangereuse à la fois des conséquences désastreuses qui peuvent en découler si cet état persiste", ajoute-t-on.

La solution ? "Le moment est venu pour un changement imminent. Un changement sur la base de trois principes, à savoir fidélité aux principes de l'union, être au service des travailleurs et le dévouement au pays". "Nous avons décidé après une profonde réflexion d'entreprendre cette initiative avec la ferme conviction que les directions au sommet et à la base de toutes les structures répondraient favorablement sans perdre de vue que la préservation de l'unité de l'organisation et la cohésion des rangs sont des principes intouchables et que le travail doit s'effectuer pour la prise en charge immédiate de l'état d'urgence au niveau de la direction, préserver les structures et l'unité des rangs des syndicalistes, mettre fin à la violence du règlement intérieur et organiser le congrès le plus tôt possible."

Abder Bettache

PROPRETE ET HYGIENE DANS LES VILLES

Les professionnels revendiquent une école de formation spécialisée

Les professionnels du secteur du nettoyage et de l'entretien, qui sont intervenus hier lors d'une conférence-débat sur la propreté des villes organisée au siège de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), ont unanimement appelé à la création d'une école pour la formation de techniciens et d'agents d'entretien. Il s'agit non seulement de professionnaliser cette activité mais aussi de valoriser les métiers du nettoyage.

Actuellement, ce sont pas moins de 250 sociétés de nettoyage qui se dis-

putent le secteur qui est du reste désorganisé.

La formation du personnel à l'utilisation des nouveaux équipements est assurée tant bien que mal par les entreprises elles-mêmes. Il est donc plus qu'urgent de penser à une formation d'agents spécialisés dans le nettoyage et aptes à l'utilisation de ces équipements. Toutefois, en Algérie, le nettoyage de la voirie et le ramassage des ordures restent du domaine public. Des expériences pilotes réalisées avec des entreprises privées n'ont pas

connu un succès notable. Vraisemblablement en raison de l'absence d'une réelle volonté de la part des pouvoirs publics à ouvrir cette activité aux privés.

En dépit du fait que la plupart des communes auxquelles incombent la propreté et l'hygiène du cadre de vie n'arrivent pas, par manque de moyens ou par l'absence d'une réelle volonté politique, à jouer leur rôle pour prendre en charge la propreté de leurs territoires respectifs.

Lotfi M.

VERDICT DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE BLIDA CONCERNANT L'AFFAIRE DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Le secrétaire général de la wilaya toujours sous contrôle judiciaire

Nous avons appris de sources crédibles que la chambre d'accusation près la cour de Blida, qui a statué hier sur l'affaire des œuvres universitaires de Blida, a confirmé le contrôle judiciaire pour le secrétaire général de la wilaya de Blida et le mandat de dépôt pour le directeur des œuvres universitaires de Blida et les deux

transporteurs. En revanche, le contrôleur financier de la wilaya par intérim ne fait plus l'objet de mandat de dépôt mais a été placé sous contrôle judiciaire.

Pour rappel, cette affaire concerne une violation de marchés que la direction des œuvres universitaires de la wilaya de Blida avait contractés

avec deux entreprises chargées d'assurer le transport des étudiants.

Notons que le secrétaire général de la wilaya assurait jusqu'à son inculpation le poste de président de la commission des marchés.

Le marché en question s'élevait à 20 milliards de centimes.

M. B.

PROGRAMME SPATIAL NATIONAL

Création de l'école doctorale dans les domaines des technologies et applications spatiales

Une convention portant création d'une école doctorale dans les domaines des technologies et applications spatiales a été signée, hier, au siège du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique entre le directeur général de l'Agence spatiale algérienne (ASAL), le directeur du Centre national des technologies spatiales d'Arzew (CNTS) et les recteurs des cinq universités concernées par le projet, à savoir celles de Sétif, de Tlemcen, d'Oran, de Bab Ezzouar et de Constantine. Les cours devront commencer dès la prochaine rentrée universitaire avec cinq spécialités. Il s'agit d'optique spatiale et mécanique de précision, d'informatique spatiale et logiciels embarqués, d'instrumentation spatiale, de traitement d'images et systèmes d'information géographique et des télécommunications spatiales.

Selon le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, présent à cette cérémonie en compagnie de celui de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, cette école doctorale assurera la formation d'un potentiel humain «de haut niveau» qui viendra renforcer la concrétisation du programme spatial national (PSS) de 2006 à 2020, pour lequel 80 milliards de dinars ont été dégagés.

En collaboration avec ces universités, l'Agence spatiale algérienne, instrument de conception et de mise en œuvre de PSN, devra apporter sa contribution dans la définition des thèmes de mémoires de magistère et de thèses de doctorat et la mobilisation de ses partenaires internationaux dans le cadre bilatéral et multilatéral au service du renforcement de cette formation doctorale. Dans ce cadre, le DG de l'ASAL a annoncé que 20 chercheurs algériens installés à l'étranger ont été contactés.

De son côté, le Centre national des techniques spatiales mobilisera l'ensemble de ses moyens humains, scientifiques et techniques afin de contribuer à l'encadrement des travaux à réaliser dans le cadre des mémoires de magistère et des thèses de doctorat. «L'Ecole doctorale des technologies et des applications spatiales participera à la maîtrise technologique et à la valorisation des compétences», souligne Rachid Harraoubia. Cette école permettra l'ouverture de spécialités supports au niveau des cycles de graduation, notamment à la faveur de la mise en place de licences et de masters professionnels dans le cadre du LMD au sein des universités, centres universitaires et instituts nationaux et écoles nationales.

La mise en place de cette école intervient à la suite de l'atelier consacré au PSN et portant sur la «formation, recherche et maîtrise technologiques» tenu le 12 décembre 2005.

Elle a abouti, entre autres, à la nécessité de la mobilisation autour du PSN des compétences universitaires, à l'identification des laboratoires universitaires menant une activité en relation avec les axes du PSN et l'organisation de journées techniques pour la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de formation dans le domaine spatial. A ce titre, une postgraduation spécialisée en droit spatial a été mise en place et est abritée par l'université de Blida.

M. Haïchour a, par ailleurs, rappelé qu'une trentaine de chercheurs sont en formation depuis juin 2006 pour une année en France dans le cadre de la conception du deuxième satellite algérien (ALSAT 2). A titre de rappel, ALSAT 1 a été lancé en 2002.

Meriem Ouyahia